

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absents représentés :	<b>4</b>
Présents	<b>25</b>	Absents non représentés :	<b>2</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>29</b>

L'an deux mil quatorze, le 18 Novembre à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 Novembre 2014, après convocation légale reçue le 12 Novembre 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, , M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à Mme Sylviane VERGIER), M. Michel TERRISSE, (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEURE), Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Budget annexe Zac des Escampades – Décision Modificative N°1**

Monsieur Thomas CONSTANTIN, Vice-président, expose à l'assemblée que le budget primitif des Escampades prévoit la vente d'un terrain (jouxant l'usine d'eau) pour un montant de 1.500.000 €.

A ce jour, le terrain est en cours de négociation.

Il convient donc d'effectuer une décision modificative pour pouvoir en fin d'année mettre ce terrain invendu en stock, et faire un emprunt relais.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

Il est donc demander au conseil communautaire d'effectuer la décision modificative n°1 suivante :

Dépenses			Recettes		
1641-90	Emprunt	-	1641-90	Emprunt	+ 1.044.101
3555-90	Stock	465.899			
		+			
		1.510.000			
605-90	Travaux	+ 10.000	7015-90	Vente	- 1.500.000
			71355-90	Variation stock	+ 1.510.000

**Le Conseil Communautaire,**

**Monsieur Thomas CONSTANTIN, Vice-président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

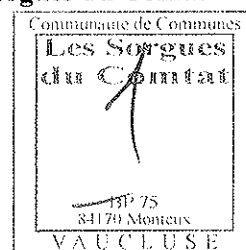
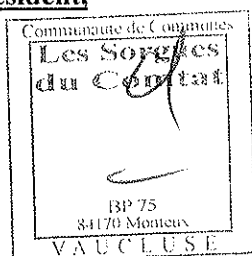
**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe Budget annexe Zac des Escampades.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 27.11.14  
Affiché le :